



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** détergent

· **Emploi de la substance / de la préparation** Odorisant , nettoyant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

ACTION PIN

ZI de Cazalieu

CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700

fax: 33-(0)-558550707

fds@action-pin.fr

· **Service chargé des renseignements:** Commercial

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** INRS/ORFILA :01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Aquatic Chronic 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS09

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
Contient du Géranjol. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Préparation nettoyante pour sols et surfaces.

- **Composants dangereux:**

CAS: 68424-85-1	Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium ☒ C R34; ☒ Xn R22; ☒ N R50 ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Aquatic Acute 1, H400; ☒ Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 18479-58-8	alcool terpénique ☒ Xi R38 ☒ Skin Irrit. 2, H315; ☒ Eye Irrit. 2, H319	1-5%
	Parfum ☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; ☒ Eye Irrit. 2, H319; ☒ Skin Sens. 1, H317	1-3%
	ALCOOL GRAS ETHOXYLE 11 0E ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302; ☒ Aquatic Chronic 3, H412	1-2,5%
CAS:9043-30-5	Alcool gras éthoxylé ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302	1-2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:**
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre d'extinction
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Équipement de protection individuel.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter la formation de poussière.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Petite quantité :
Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
Grande quantité :
Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
N'utiliser que des équipements anti étincelle.
Assurer une aération suffisante.
Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA

(suite de la page 4)

9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

· Forme:	Liquide opalescent
· Couleur:	Incolore-jaune clair
· Odeur:	Fraîche

· **valeur du pH à 20 °C:** 4,0

· Changement d'état

· **Point de fusion:** Non déterminé.

· **Point d'éclair:** 61 °C

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité à 20 °C:** 0,995 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

· **l'eau:** Entièrement miscible

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.5 Matières incompatibles:** Ne pas mélanger avec d'autres produits.

11 Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium

Oral	DL50	344mg/kg (rat)
Voie cutanée	DL 50	3 340mg/kg (lapin)
Effet d'irritation de la peau	irritation de la peau	corrosif (lapin) (DOT durée exposition:24h)
Effet d'irritation des yeux	irritation des yeux	corrosif (lapin) (DOT)

· Effet primaire d'irritation:

· **de la peau:** Irrite la peau.

· **des yeux:** Effet corrosif.

· **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour

· **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** données non disponibles à ce jour

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA

(suite de la page 5)

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium n° CAS 68424-85-1:
toxicité sur le poisson (CL50): 0.93 mg/l -truite arc en ciel-toxicité aigue- durée d'exposition :96h-méthode: US-EPA
toxicité sur le poisson (CL50): 0.28 mg/l -vairon à grosse tête -toxicité aigue- durée d'exposition 96h-méthode: US-EPA
toxicité sur le poisson (CL50): 0.515mg/l -craquet arlequin -toxicité aigue- durée d'exposition :96h-méthode: US-EPA
toxicité pour les daphnies (CE50): 0.016 mg/l -Daphnia magna - Immobilisation- durée d'exposition :48h-méthode: OCDE 202
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau:dispersable
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** données non disponibles à ce jour
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer;rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

14 Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA | UN3082 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR | 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium) |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium), MARINE POLLUTANT |
| <ul style="list-style-type: none"> · IATA | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. |

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA

(suite de la page 6)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette 9

· IMDG



· Class 9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
· Label 9

· IATA



· Class néant
· Label 9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium
· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Code danger: Attention: Matières et objets dangereux divers.
· No EMS: 90
· Segregation groups F-A,S-F
Acids

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· "Règlement type" de l'ONU:

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de N-alkyl-N,N-diméthyl-N-benzylammonium), 9, III

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA

(suite de la page 7)

15 Informations réglementaires

- **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**
Contient parmi d'autres constituants:

- **moins de 5%:**

agents de surfaces cationiques
EDTA et sels
agents de surfaces non ioniques
parfum
Geraniol
Citronellol
Linalool
phosphonates

- **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**

Tableau n° 65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique
Tableau n°66 - Rhinite et asthmes professionnels

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature :

4510- Stockage et emploi de produits classés dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
28319-B1

- **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **Service établissant la fiche technique:** Marketing

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 04.02.2015

Nom du produit: le VRAI Professionnel SLC ALOE VERA

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite de la page 8)

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente** version 1.2

FR